



PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 octobre 2024

Date de la convocation : 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Lay s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie de Lay.

Ordre du Jour

- 1- Travaux de mise en sécurité de la rue de la chapelle - Convention ;
- 2- Vitesse dans le bourg ;
- 3- Dossier EHPAD ;
- 4- Conseil Municipal des Enfants (CME) ;
- 5- Questions diverses.

Présents :

Leïtitia BERNICAT, Paula RODRIGUES, Jean-Marc GIRAUD, Jean-Christophe GUILLON, Jocelyn JUNET, Pierre SALAZARD, , Hervé PONTILLE, Sandrine BLEIN, Michel PATUREL, Myriam CORTEY, Fernand BERCHOUX, Nicolas PONTILLE

Absents : Jean-Pierre BUCCO

Pouvoirs déposés :

Secrétaire élu pour la séance : Leïtitia BERNICAT

- Approbation procès-verbal -

Approbation par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance du précédent conseil du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024.

- DECISIONS DU MAIRE -

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations, le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Déclaration d'Intention d'Aliéner n° IA 42 118 24 L0013 transmise le 10 septembre 2024 par Maître Virginie VIAL. Parcelle située 198 lotissement le haut de la Verpillière section B – n° 724 et 740 – Superficie : 1310 m²

Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les biens concernés.

Décision n°2024-09 : ANNULE ET REMPLACE la délibération du 20 octobre 2011 : CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES

TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE LA RUE DE LA CHAPELLE - CONVENTION

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention qui a pour objet de préciser les modalités de réalisation et de financement de l'aménagement de sécurité en agglomération sur la route départementale 80.1, du PR 0+190 au PR 0+420 en particulier :

- La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux correspondants ;
- Les modalités de financement des opérations ;
- Les conditions d'entretien ultérieur des ouvrages ;
- Les responsabilités de chacune des parties.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la convention pour l'aménagement de la rue de la Chapelle entre le Département de la Loire et la Commune de Lay, jointe à la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VITESSE DANS LE BOURG

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que plusieurs personnes sont venus en mairie se plaindre de la vitesse excessive des automobilistes dans le bourg de la commune (non-respect des signalisations, vitesse excessive, voiture mal garée, ...).

Ce sujet a déjà été abordé lors de plusieurs conseils municipaux et des aménagements ont été réalisés par la Commune comme : la mise en place de chicanes rue de la Forest, la pose de panneaux « cédez de passage » au niveau des priorités à droite dans la rue de la Chapelle, marquage au sol sur la place du monument, ...

Que faire contre l'incivilité des automobilistes ?

PONTILLE H. : Est-il possible de mettre des bandes rugueuses ? Se renseigner sur le coût ?

MAIRE : cela peut engendrer des nuisances sonores pour les habitants. Je me suis renseigné sur des feux intelligents. Il existe aussi les coussins berlinois.

SALAZARD P : Attention car nous sommes sur une départementale, nous ne pouvons pas faire tous les aménagements possibles. Il faut avoir l'accord de Département. Il y a aussi le passage des bus scolaires, une largeur minimale de route doit être respectée.

CORTEY M : Pour les feux intelligents, où les placer dans la commune ? Il existe aussi les radars pédagogiques. Dans la commune de Saint-Just-La-Pendue, face aux incivilités concernant les déjections canines, les enfants du CME ont fabriqué des panneaux mobiles qui ont été installés dans le village. Ceux-ci seront déplacés dans les rues du village suivant les problèmes d'incivilité. Les messages d'enfants sont plus percutants. Peut-être à travailler avec le CME de la commune ?

BERCHOUX F : Il y a de plus en plus d'incivilité en voiture, ce qui peut mettre en danger les enfants, les riverains ou les gens de passage.

MAIRE : Plusieurs possibilités sont à étudier. Il faudra se renseigner sur les coûts des différentes alternatives.

DOSSIER EHPAD

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un accord a été trouvé entre les parties. Le recours au Tribunal Administratif est donc abandonné.

La Maison de retraite a déposé un permis modificatif en mairie. Elle va pouvoir lancer les appels d'offre.

Concernant les travaux « Chemin de la mine », le bornage a été accepté par toutes les parties à 6 mètres du mur. Les agents vont donc pouvoir faire les travaux de clôture du pré.

Un huissier doit passer avant le commencement des travaux afin de faire un constat.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Leitia BERNICAT, 1^{er} adjointe.

Nous avons eu sept candidats pour quatre postes à pouvoirs.

Ont été élus au CME :

- Lison GIRAUD ;
- Léa CROZIER ;
- Daphné HARRER ;
- Arya FERNANDES.

Nous avons donc six filles et un garçon.

La première réunion s'est tenue le 11 octobre. Les enfants ont des idées à profusion, en voici quelques-unes :

- Boîte à livres sous le préau ;
- Nettoyage des déchets dans le village ;
- Collecte de jouet pour les enfants hospitalisés ;
- Installer de nouveaux jeux au jardin public pour les plus grands ;
- Décorer le sapin de Noël du jardin public avec les administrés ;
- Organiser un pique-nique géant, ...

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **SALLE DES JEUNES**: la commission a rencontré des jeunes de la commune qui souhaiteraient rouvrir la salle des jeunes. Revoir leur objectif en se rapprochant de l'ASAJ. La Junior association existe toujours sur la commune. A voir pour le local car le mercredi le théâtre des enfants font leur répétition. Demander au théâtre de se mettre dans la salle d'enregistrement.
Le Conseil Municipal est favorable à la réouverture de la salle des jeunes.
- ✓ **CCAS** : le repas aura lieu le 14 décembre à 12h à la salle communale. La distribution des colis est programmée pour le 21 décembre. Le repas est confectionné par la société ALTERREnative comme l'année dernière. Une animation sera mise en place. 101 invitations ont été envoyées aux administrés de plus de 70 ans.

- ✓ **TRESOR PUBLIC** : Nous avons rencontré en mairie notre nouvelle Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) le 23 octobre, Mme SPAGNOLO. Nous lui avons demandé de nous faire un point sur la commune pour l'année 2026.
- ✓ **LOTISSEMENT DE L'HIPPODROME** : l'aire de jeux est installée. Il reste le grillage et le portillon à poser afin de sécuriser les lieux.
- ✓ **TELETHON** : la manifestation aura lieu le 30 novembre 2024 à la salle de Saint Symphorien de Lay avec une vente d'andouillettes, tripes et saucisses. L'association est en manque de bénévoles. La prochaine réunion est programmée le 6 novembre 2024 à Lay.
- ✓ **ASSAINISSEMENT** : Le transfert aux communautés de communes n'ai plus obligatoire. Un seul bureau d'étude s'est positionné suite à l'appel d'offre de la CoPLER. Le coût de cette étude va être subventionné de moitié par la Copler et le reste par les communes selon leur nombre d'habitant.
- ✓ **ECOLE** : le voyage scolaire est programmé pour cette année. Le corps enseignant a décidé d'emmener les enfants en classe neige au Carroz d'Araches pour 5 jours des CP au CM2. Le voyage est programmé la première semaine de février. Le budget 2025 ne sera pas encore voté, il faudra donc prendre sur le budget 2024. Une délibération sera à passer au prochain conseil. Pour information, la commue avait subventionné à hauteur de 3 000 euros au dernière voyage.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 21 novembre 2024

PV arrêté en date du jeudi 24 octobre 2024

Secrétaire de séance,
Mme Leitia BERNICAT

Le Maire,
M. Jean-Marc GIRAUD

